

Rapport du Jury

EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES

Classe exceptionnelle - Session 2026

Références:

Arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Arrêté du 14 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur : **10 postes pour l'académie de Lyon.**

Eléments statistiques :

Nombre d'inscrits : **38**

Nombre de dossiers recevables : **30**

Nombre d'admissibles : **21**

Nombre d'admis : **10**

| | Inscrits | | Présents à l'admission | | admissibles | | admis | |
|------------------------------|----------|-----------|------------------------|-----------|-------------|-----------|----------|-----------|
| | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Classe exceptionnelle | 3 | 35 | 0 | 10 | 1 | 20 | 0 | 10 |

| Origine des candidats | EPLE | Services académiques | Universités | Autres univers | Totaux |
|-----------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|--------|
| | Admissibles / admis | Admissibles/ admis | Admissibles/ admis | Admissibles/ad mis | |
| Classe exceptionnelle | 7/3 | 11/5 | 2/1 | 1/1 | 21/10 |

Éléments relatifs à la notation :

Sur les 30 candidats aux épreuves d'admissibilité, 22 ont obtenu une note supérieure à 10/20. La note plancher est de 8/20 et la note plafond de 18/20, pour une moyenne générale de 10,42/20 pour l'ensemble des candidats.

La moyenne des notes des 21 candidats retenus pour passer l'épreuve d'admission est de 13,47/20.

Lors des épreuves d'admission, 21 candidats étaient admissibles. Les notes obtenues à l'oral s'échelonnent de la note plancher de 9/20 à la note plafond de 17/20, avec une moyenne de 13,50/20.

La moyenne des notes à l'épreuve orale des 10 candidats admis est de 15,45/20, contre 15,46/20 en 2025.

La moyenne générale des admis est de 14,75. Cela confirme le très bon niveau des candidats.

Les épreuves de l'examen professionnel de SAENES Classe exceptionnelle

L'épreuve d'admissibilité (coef 3) consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte les rubriques mentionnées à l'annexe 2 de **l'arrêté du 21 décembre 2010** modifié.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi qu'un guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère de l'éducation nationale.

L'épreuve d'admission (coef 5) consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement

supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

A l'admission, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

I) L'épreuve écrite consiste en la présentation d'un dossier RAEP : coefficient 3

Les membres du jury doivent être en capacité à la lecture du dossier RAEP d'appréhender facilement l'environnement et les missions assurées par le candidat.

À titre d'exemple : « J'exerce au sein d'un LGT de X élèves et X personnels ».

Les membres du jury constatent que cette première recommandation reste encore peu intégrée.

La qualité rédactionnelle doit être soignée et la structuration de l'exposé claire, avec une introduction et des parties annoncées et bien identifiées. Cela ne signifie pas pour autant que le dossier RAEP doive être rédigé avec des tirets et sans phrases construites. Il convient d'éviter l'emploi de formulation familière.

La rédaction du dossier RAEP doit être aérée avec des sauts de ligne et un texte justifié (et non aligné à gauche).

L'attention des candidats est attirée sur une relecture du dossier RAEP afin d'éviter des fautes de frappe et d'orthographe.

La rédaction du dossier RAEP doit comprendre 2 pages et pas au-delà.

Les membres du jury ont fait le constat que les candidats présentent des parcours riches, y compris à l'interministériel qui sont de nature à être valorisés.

Les meilleurs dossiers savent bien relier les compétences acquises au cours de leur parcours professionnel au service de politiques publiques bien identifiées ou plus globalement du service public à l'utilisateur. La sincérité et la simplicité des formules est à préférer aux formules toutes faites du type « stratégie pour un service public de qualité » qui semblent un copier-coller, sans véritable sens pour le candidat.

En effet, les meilleurs dossiers RAEP annoncent un plan en lien avec les politiques publiques et mettent l'accent sur le service rendu aux usagers, sur le lien entre la mission confiée et exercée au service de la performance du service public.

La présentation sous forme de liste de compétences acquises (compétences organisationnelle, compétences relationnelles) est datée et n'apporte pas de plus-value. Les présentations linéaires et chronologiques, se résumant à un inventaire des postes occupés, peuvent être de nature à masquer un parcours pourtant riche d'actions intégrées aux politiques publiques.

Les membres du jury recommandent aux candidats de bien étayer leurs affirmations par des exemples concrets, notamment qui illustrent la capacité d'initiative ou les responsabilités assumées. L'affirmation d'une connaissance, par exemple sur un domaine tel que les marchés publics, sera vérifiée lors de l'épreuve orale.

Les membres du jury suggèrent fortement de joindre un document au dossier RAEP permettant d'apprécier le degré d'autonomie et d'initiative de la personne. Pour autant, ce document doit être sincère. En effet, Les membres du jury savent reconnaître les documents qui ne sauraient relever de la seule responsabilité du candidat.

Les membres du jury conseillent aux personnes qui ne sont pas très à l'aise avec l'écriture du dossier RAEP de suivre la formation prévue à cet effet.

II) L'épreuve orale : coefficient 5

Les commissions appelées à auditionner les candidats sont composées de trois personnes ayant une expérience au sein des différents univers de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Exposé de parcours : le candidat est invité dans un premier temps à exposer son parcours et ses motivations : **durée 5 minutes**.

L'exposé ne doit pas être un copier-coller du dossier RAEP ni une description détaillée des tâches quotidiennes du candidat. Certains candidats apprennent par cœur leur présentation afin de se rassurer, mais dans un moment de stress, ne trouvent plus les mots et sont déstabilisés.

L'enjeu de l'examen professionnel est tout relatif, les membres du jury bienveillants lorsqu'un candidat perd ses moyens sous l'effet du stress. Aussi, même si tout n'a pas été dit dans les 5 minutes d'exposé, l'important est de donner à voir quel est le professionnel derrière le candidat.

Sur le fond, il est attendu des candidats en introduction une contextualisation de leur environnement professionnel, des missions qui leur sont confiées au regard des enjeux des politiques publiques et une motivation sincère qui les conduit à présenter l'examen professionnel.

La présentation doit être claire.

L'exposé doit démarrer par une contextualisation du poste / lieu d'exercice, avec quelques indications sur l'équipe, le budget. Un très bon exposé pourra relier les missions exercées aux grands enjeux du service public.

Par exemple, un candidat qui exerce en établissement scolaire ou dans un service RH en charge de la gestion du remplacement des professeurs ou d'autres personnels, pourra relier cette mission au principe de continuité du service public dont l'Etat a la responsabilité. Cet enjeu posé, le candidat pourra plus aisément mettre en valeur ses *compétences pour contribuer à cet enjeu* (être réactif, utiliser telle application, savoir mobiliser les ressources, informer).

Le très bon candidat pourra illustrer l'efficacité de son action par quelques indicateurs. Par exemple, sur le remplacement, le candidat pourrait évoquer le taux d'efficacité du remplacement, le nombre d'heures remplacées dans l'établissement, le bilan présenté en CA sur le protocole de remplacement de courte durée. Les membres du jury seront alors davantage convaincus des compétences, du potentiel et du sens donné aux missions du candidat.

Il est conseillé au candidat de conclure leur exposé **par les motivations** qui le conduisent à présenter cet examen professionnel, ces motivations ne sauraient se résumer à la volonté d'accéder à de plus larges responsabilités. Le candidat doit pouvoir se projeter dans l'exercice de nouvelles missions. Une bonne motivation s'ancre facilement dans un projet professionnel mur ou un parcours professionnel cohérent.

Lors de la session 2026, les membres du jury ont fait le constat **d'une bonne préparation** des candidats à l'exposé du parcours professionnel dans le temps imparti.

Les meilleurs candidats ont présenté une synthèse du parcours, dans une dynamique qui mettait en évidence leur prise de responsabilité, leur capacité à travailler en autonomie et à conduire un projet ou encadrer une équipe.

Les membres du jury constatent que les candidats usent parfois de phrases convenues « je sais prioriser, arbitrer, déléguer si besoin... », affirmations à l'appui de leurs compétences à savoir encadrer. Ils apprécieraient que les candidats illustrent ces affirmations à partir d'un vécu, d'une expérience réussie ou d'une difficulté rencontrée.

Les membres du jury ont trouvé **que les candidats avaient dans l'ensemble bien travaillé leurs motivations, parfois personnelles, souvent professionnelles**. Les candidats qui se présentent à cet examen professionnel, sont pressentis pour occuper des postes avec des responsabilités plus larges que celles qui leur sont confiées ;

certain candidats s'inscrivent dans une dynamique d'évolution professionnelle et préparent en parallèle l'examen professionnel le concours d'attaché. Aussi, les membres du jury invitent les candidats à se projeter dans un emploi de corps supérieur ou un emploi de grade supérieur mais avec un champ élargi de responsabilités.

L'entretien de 20 minutes, s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat, vise à vérifier les connaissances à la fois techniques mais également celles liées à l'environnement professionnel du candidat dans lequel il se situe et son aptitude à prendre plus de responsabilités.

Il est attendu, à ce niveau d'examen professionnel, une posture et une capacité du candidat à faire preuve de curiosité et à prendre du recul ou de la hauteur, en problématisant les enjeux des questions posées, très souvent liées à l'actualité et aux grandes réformes en cours.

Pour la session 2026, les candidats font preuve d'un effort de présentation vestimentaire et sont très respectueux. S'ils disposent d'une bonne connaissance de l'environnement professionnel immédiat, force est de constater que la connaissance des enjeux des grandes réformes en cours au sein de nos deux ministères reste perfectible.

Il n'est pas attendu des candidats une description parfaite d'une réforme, mais d'en exposer les enjeux et au moins deux mesures concrètes.

Ainsi, un candidat exerçant en lycée professionnel interrogé sur la transformation de la carte des formations professionnelles doit s'interroger sur le pourquoi de cette réforme, à savoir, faciliter l'insertion des jeunes et atteindre l'objectif de « zéro décrocheur ».

Il convient également de citer quelques mesures concrètes de cette politique publique : évolution de la carte des formations pour répondre aux enjeux de souveraineté industrielle et de transition écologique, mise en place des bureaux des entreprises au sein des lycées professionnels, gratification des stages en entreprises pour les lycéens professionnels.

De même les personnels exerçant dans des services de ressources humaines doivent connaître les enjeux de la loi de transformation de la fonction publique et être en mesure de témoigner de ce qui a changé au quotidien dans l'exercice de leur métier, notamment le dialogue social.

Les membres du jury invitent les futurs candidats à cet examen professionnel à prendre connaissance via les sites des ministères des grandes réformes en cours.

Les mises en situation proposées aux candidats ont permis de démontrer leurs connaissances et leurs capacités à se projeter en situation de responsabilité. Sur les

mises en situation, le jury n'attend pas de réponse précise mais une réflexion et du bon sens.

Les membres du jury ont constaté un engagement et un sens fort du service public qui a pu compenser, dans certains cas, les connaissances lacunaires sur les grandes réformes.

L'épreuve orale est toujours un moment de stress. Que les candidats soient rassurés, les membres du jury sont extrêmement bienveillants et s'assurent des meilleures conditions de déroulement de l'épreuve.

Les membres du jury remercient les candidats pour leur politesse et leur franchise lorsqu'ils n'avaient pas de réponse à apporter aux questions posées.

Plus globalement les membres du jury ont apprécié le climat serein dans lequel se sont déroulés les entretiens.

Les membres du jury ont décidé au regard du niveau et de la qualité des prestations orales de pourvoir les 10 postes.

Les membres du jury remercient également les personnels de la DEC et de Canopé pour leur accompagnement à la préparation et l'organisation des épreuves de l'examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle session 2026.

Fait à LYON, le 7 mars 2026

La Présidente du Jury

Blandine BRIOUDE

Le Vice-Président du Jury

Alain STRACHECKY